

Condamné à payer en ayant gagné...

Par berrien, le 05/01/2008 à 14:08

Suite à mon divorce en 2003, mon ex femme qui ne voulait pas garder les enfants, a été condamnée à me verser une pension alimentaire de 50 euros par enfants et par mois (il y en avait 3 à l'epoque). L'année derniere, je fus convoqué au tribunal car elle ne voulait plus payer de pension alors qu'il me reste encore 2 enfants à la maison qui font des études. Mon ex femme, representée par un avocat profitant de l'aide juridictionnelle, fut déboutée de sa demande par le juge alors que moi, je n'avais pas les moyens d'avoir un avocat. Maintenant malgres ma victoire devant le tribunal, je viens de recevoir une condamnation à payer la moitié de l'aide juridictionnelle dont mon ex femme a bénéficiée en me sitant l'article 123 du décret91-1266 du 19 decembre 1991.

Je trouve cela vraiment injuste, je voudrai contester mais que dois-je leurs mettre dans le courrier, aidez moi s'il vous plait? et surtout merci d'avance.